

SM le Roi inaugure une bibliothèque de quartier à Fnideq

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 16-02-2010 22:27:19

SM le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid, a inauguré, mardi à Fnideq, une bibliothèque de quartier, réalisée dans le cadre du programme intégré 2009-2012 de mise à niveau sociale de M'diq-Fnideq, pour une enveloppe budgétaire de 800.000 dirhams.

Après avoir dévoilé la plaque commémorative et coupé le ruban symbolique, le Souverain a effectué une tournée dans les différentes dépendances de cette bibliothèque qui permettra de renforcer les espaces dédiés à la lecture et à la recherche, de favoriser la généralisation de l'accès à l'informatique et à l'internet et d'accompagner les élèves dans leur effort d'apprentissage.

Erigée sur une surface de 150 m², cette nouvelle structure à vocation culturelle comporte une salle de lecture, une autre d'informatique, un espace pour enfants et une administration.

La création de cette bibliothèque de quartier, dont la gestion sera confiée à une association locale, s'inscrit dans le cadre de la mise en Âoeuvre du volet culturel du programme intégré de mise à niveau sociale de la préfecture de M'diq-Fnideq.

Ce programme prévoit au total la réalisation de 24 bibliothèques similaires, dont dix unités à M'diq, dix unités à Fnideq, deux autres dans la commune de Belyounech et deux dans la commune de Alliyine. Chacune de ces bibliothèques bénéficiera à quelque 500 personnes annuellement.

L'année 2009 a vu la réalisation de quatre bibliothèques dans le cadre du volet culturel du programme intégré, alors que deux autres sont en phase de construction, soit un taux d'avancement des travaux de 85%.

Le programme de réalisation des bibliothèques de quartier est mis en Âoeuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'espace, le ministère de la Culture, le ministère de l'Intérieur (Directrice générale des collectivités locales) et les collectivités locales de la préfecture.

MAPF